

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2011 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :           M.     André Chouinard, maire  
                                  M<sup>mes</sup>  Juliette Côté, conseillère  
  Suzanne Ouellet, conseillère  
  Chantal Pelletier, conseillère  
                                  MM.  Raymond Malenfant, conseiller  
  Gilbert Morneau, conseiller  
  Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

#### OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-157

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-158

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011 ET DE SON AJOURNEMENT

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 et de son ajournement tenu le 26 septembre 2011 et ce, dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-159

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2011

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-160

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-10-161

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que les comptes totalisant 353 191,77 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 10-2011 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

André Chouinard, maire, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un Code d'éthique et de déontologie des élus ayant pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions et de prévenir le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Monsieur le Maire résume le projet de règlement et répond aux questions du public.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CRÉANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Raymond Malenfant, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement créant le service de sécurité incendie de notre municipalité. Ce projet de règlement découle directement des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata adopté le 13 septembre 2010.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX FEUX À CIEL OUVERT

Suzanne Ouellet, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant sur les feux à ciel ouvert. Ce projet de règlement découle directement des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata adopté le 13 septembre 2010.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX AVERTISSEURS DE FUMÉE

Gilbert Morneau, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant sur les avertisseurs de fumée. Ce projet de règlement découle directement des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata adopté le 13 septembre 2010.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX FAUSSES ALARMES

Juliette Côté, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant sur les fausses alarmes. Ce projet de règlement découle directement des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata adopté le 13 septembre 2010.

RÉSOLUTION N° 2011-10-162

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Lynn Zabatany à titre de préposée à l'entretien ménager de l'édifice municipal et de la clinique médicale. Le début de l'emploi est fixé au 24 octobre 2011, le salaire à 14 \$ l'heure et la semaine de travail à 20 heures. La période de probation est établie à 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-10-163

ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Témiscouata. Il est de plus résolu de désigner André Chouinard, maire et Danielle Albert, directrice générale, à titre de signataires de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-10-164

PRIX DE LOCATION DES MAISONNETTES – SAISON 2012

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de fixer le prix de location des maisonnettes de La Seigneurie à 90 \$ par nuitée. Quant au pavillon, à la roulotte et à la maisonnette de type motel, le prix est fixé à 70 \$ par nuitée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-10-165

VENTE D'UN TERRAIN – SECTEUR DES MAISONS MOBILES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser la vente du terrain portant le numéro 16-A-13, rang 5, canton Robitaille. Le prix est fixé à 0,35 \$ le pied carré. La superficie étant de 4612 pieds carrés, le coût s'élève à 1 614,50 \$ avant taxes. Tous les frais sont payables par l'acheteur, monsieur Martin Lévesque. Il est de plus résolu de désigner André Chouinard, maire, à titre de signataire de l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-10-166

PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant que le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de la loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi no 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications.

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local.

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération québécoise des municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire.

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier.

Considérant que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- De retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.
- De respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé.
- Que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire.

- Qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière.
- Qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines.
- D'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier.
- De développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

Considérant que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération québécoise des municipalités sur ces enjeux.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'appuyer les revendications de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable. Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-167

##### VENTE DE LA BOÎTE DE LA CAMIONNETTE DODGE 2002

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de vendre la boîte de la camionnette Dodge 2002 à monsieur Marcel Caron en contrepartie de la somme de 100 \$ puisqu'il est le seul à avoir soumissionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-168

##### APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'EXERCICE 2012

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers pour l'exercice 2012..

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale adjointe dépose les *Indicateurs de gestion 2010*. Le document est disponible au bureau municipal pour les personnes intéressées à en prendre connaissance.

#### RÉSOLUTION N° 2011-10-169

##### MOTION DE FÉLICITATIONS – ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, les membres du conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Ginette Bourgoin et monsieur Léopold Morin pour leur 50 ans de mariage ainsi qu'à madame Thérèse Fraser et monsieur Joseph Garon pour leur 65 ans de mariage.

Adoptée à l'unanimité.

## CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 12 septembre 2011. Il est classé sous la cote 114-240.

### RAPPORT DES COMITÉS

#### LANCEMENT DU LIVRE DE MONSIEUR ADRIEN ÉDOUARD

- Raymond Malenfant était présent au lancement et mentionne que l'événement a été un franc succès.

#### CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

- Juliette Côté était présente à la fête de la famille Arsenault à Bonaventure le 24 septembre dernier. L'objectif était d'inviter les membres de cette famille de faire leur rassemblement à Squatec en 2014 dans le cadre du Congrès mondial acadien. Le président et le secrétaire-trésorier de l'organisation viendront à Squatec le 19 octobre prochain pour visiter les lieux.

#### CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

- Gilbert Morneau mentionne que l'acte de vente pour l'acquisition du Bistro du Coin devrait être signé d'ici un dizaine de jours. Aussi les sept unités de motel devraient être mis en place au cours des prochaines semaines. Le montage financier est accepté par la Corporation.

### RÉSOLUTION N° 2011-10-170

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS – BOIS DE CHAUFFAGE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de demander des soumissions pour le bois de chauffage disponible sur le terrain des puits. Lesdites soumissions seront reçues jusqu'au 28 octobre et les élus prendront leur décision le lundi 31 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2011-10-171

#### PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Considérant les démarches entreprises depuis quelques mois pour récupérer les taxes dues par plusieurs débiteurs.

Considérant que la plupart des contribuables ont maintenant payé leur dû pour l'exercice 2010 sauf un, soit madame Renée Bellavance dont le numéro matricule est le 1113 54 0140.

Considérant que la prochaine étape consiste en la saisie immobilière.

Considérant que pour franchir cette étape, la municipalité doit défrayer les coûts de préparation de la saisie.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances à titre d'avance pour la préparation de la saisie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2011-10-172

#### DÉMÉNAGEMENT D'UNITÉS DE MOTEL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de n'exiger de la Corporation de développement de Squatec aucun dépôt de garantie tel que prévu à l'article 4.2 du règlement administratif des règlements d'urbanisme portant le numéro 163. Il est toutefois résolu d'exiger une preuve d'assurance au nom de la Corporation ainsi qu'une preuve d'assurance du transporteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-10-173

MODIFICATION D'UNE PARTIE DU ZONAGE – RUE DES FRÊNES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que le conseil municipal fera la procédure menant à la modification du zonage de la partie de la rue des Frênes étant dans la zone Pc-3 pour l'inclure dans la zone Rb-8, et ce, au cours des prochains mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-10-174

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de désigner André Chouinard, maire, et Danielle Albert, directrice générale, secrétaire-trésorière à titre de signataires des effets bancaires et de tout autre document officiel de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec. Il est de plus résolu de désigner Raymond Malenfant, maire suppléant et Julie Garon, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe à titre de signataires substitués.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 15.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière